



## Fiche de poste

### Poseur en Voies Ferrées

Annexe 20

Date : Dec 2019

#### Description de l'activité

**Définition** : exécute des travaux manuels pour la réalisation, la réparation, l'entretien et la modernisation des voies ferrées avec différents matériels : tronçonneuse, perceuse, pinces (à rails et/ou à traverses), tirefonneuse, clipseuse, positionneur, frappeur (à rails), cric, lève-rails.

- Il découpe et perce les rails ou les traverses à l'aide d'une tronçonneuse à disque ou d'une perceuse.
- Il solidarise le rail aux traverses à l'aide d'une tirefonneuse (avec des boulons), ainsi que les rails entre eux par le boulonnage d'éclisses (pesant entre 15 et 25 kg).
- Il peut être amené à coller des joints isolants de chaussée (J.I.C.) pour isoler un rail du passage du courant électrique (courant de traction).
- Il régale le ballast à la fourche.
- Il peut utiliser des méthodes de bourrage manuelles (Bourroir vibrant mécanisées).
- Des appareils de levage assurent la manutention du matériel et des matériaux, néanmoins l'équipe des poseurs est amenée à effectuer des manutentions de traverses et de rails (calage, ripage, transport...).
- Une voie est composée de 2 rails parallèles solidarités par des traverses en bois traité celcure (ou créosote pour la SNCF) ou encore en béton mono ou bi-bloc régulièrement espacées. Chaque traverse pèse de 60 à 240 kg pour une longueur de 1,75 mètres à 2,60 mètres et plus. Chaque rail mesure 9 à 300 mètres de long (12 L.R.S. : longs rails soudés) et pèse 40 à 80 kg au mètre linéaire. La voie ferrée repose sur un ballast concassé, ou est intégrée à une surface bétonnée ou à un revêtement routier.

#### Exigences -

- Acuité auditive adaptée/poste : environnement bruyant chantier
- Attention/ vigilance
- Co-activité
- Contrainte physique : forte
- Contrainte posturale : toute posture
- Contrainte temps intervention
- Esprit sécurité
- Grand déplacement
- Horaire travail atypique : nuit
- Intempérie : vent, pluie, brouillard, neige.
- Mobilité physique : dénivellation, terrain accidenté (ballast), talus...
- Température extrême : forte chaleur, grand froid
- Travail proximité voie circulée : voie ferrée
- Travail en équipe
- Travail tunnel (travaux Ratp)
- Travail pour entreprise utilisatrice : exploitant réseau ferrée
- Vision adaptée au poste : champ visuel, vision crépusculaire, appréciation distances

#### Accidents du travail

- Agression Agent Thermique : soudage aluminothermique
- Agression par agent chimique : contact, inhalation, projection
- Chute Hauteur :
- Chute Plain-Pied : dénivellation, terrain accidenté, talus, ballast...
- Chute Objet : lors déchargement et mise en place (rails, traverses)
- Contact Animal/Rongeur/Insecte : entretien des pistes et maîtrise de la végétation.
- Contact Conducteur Sous Tension : caténaies
- Emploi Machine Dangereuse : portative (meuleuse, tronçonneuse, scie, perceuse ...)
- Emploi Outil à Main/Matériau Tranchant/Contondant : tronçonneuse, meuleuse...
- Incendie : travaux coupe de rail, soudures...
- Projection Particulaire : poussière, limaille, particule ...
- Renversement par Engin/ véhicule : voie ferrée
- Risque Routier : déplacement nationale
- Travaux Rayonnement Non Ionisant : rayonnements optiques artificiels (aluminothermie, soudure électrique).

## Nuisances

- Bruit : >81dBA (8h), crête > 135 dB(C) déclenchant action prévention
- Vibration Main/Bras : >2,5 m/s<sup>2</sup> (8h) : déclenchant action prévention
- Vibrations Corps Entier : > 0,5 m/s<sup>2</sup> (8h) : déclenchant action prévention
- Hyper-sollicitation Membres TMS.
- Rayonnement non ionisant : rayonnements optiques artificiels (aluminothermie) ; naturels : (UV soleil).
- Manutention Manuelle Charge : travaux entretien voies
- Poussière Silice Cristalline : ballastage, régalage, dégarnissage. /criblage
- Fragments clivage actinolite : ancien ballast
- Huiles : lubrifiant/graisse, fluide entretien machines
- Carburant : fuel, gazole
- Gaz : échappement : particules fines, CO, NO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub> (travaux en tunnel (travaux Ratp), engins, machines )
- Décapant/Nettoyant/Détergent : nettoyage machines
- Température extrême : forte chaleur, grand froid
- Hydrocarbure Aromatique Polycyclique HAP : crésote : huiles extraites goudron (traverse bois créosotée) travaux rénovation de voies.
- Poussière Bois : découpe, sabotage traverses bois
- Colle /Adhésif : résine époxyde ; polyuréthane
- Hyper sollicitation des membres supérieurs
- Goudrons/brai : Celcure (perçage de traverses bois) Crésote

## Maladies professionnelle

- Affections chroniques du rachis lombaire : manutentions : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 **(98)**
- Affections chroniques du rachis lombaire : vibrations transmises au corps entier : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 **(97)**
- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels **(42)**
- Affections péri articulaires: épaule : tendinopathie aigue ou chronique non rompue non calcifiante ; rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs ; coude : tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens ; ou muscles épitrochléens ; poignet-main : tendinite, syndrome canal carpien ; genou : hygroma **(57)**
- Affections provoquées par les vibrations et les chocs : affections ostéo-articulaires, troubles angioneurotiques, atteintes vasculaires palmaires **(69)**
- Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse :dermite irritative, lésions eczématiformes **(36)**
- Affections causées par ciments : dermite eczématiforme, blépharite, conjonctivite **(8)**
- Maladies provoquées par résines époxydiques : lésions eczématiformes **(51)**
- Affections cutanées et des muqueuses provoquées par les huiles de goudron : crésote traitement traverses voies chemin de fer : pouvoir : hydrofuge, fongicide, insecticide **(16)**
- Affections cancéreuses provoquées par les huiles de goudron : crésote( pouvoir : hydrofuge, fongicide, insecticide) traitement vieilles traverses voies chemin de fer **(16bis)**
- Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois : rhinite, asthme, cancer des fosses nasales et de l'ethmoïde et des autres sinus de la face : découpe traverses bois **(47)**
- Affections provoquées par l'oxyde de carbone céphalées, asthénie, vertiges, nausées **(64)**
- Affections consécutives à l'inhalation de silice : pneumoconiose, sclérodermie, cancer broncho-pulmonaire **(25)**
- Mycoses cutanées **(46)**
- Péri Onyxis/ Onyxis : atteinte du gros orteil **(77)**

## Mesures préventives

### Mesures organisationnelles

- CANTONNEMENT, BASE VIE CHANTIER (INSTALLATION HYGIENE) : accès, cheminement (piétons, engins), zone stockage (matériaux, déchets), approvisionnement.
  - FICHE EXPOSITION : CMR et agents chimiques dangereux (silice, celcure, colles, résines, crésote...)
  - LISTE SALARIES EXPOSES (AGENT CHIMIQUE DANGEREUX ...)
- Bordereau Suivi Déchets Dangereux BSDD. traverses bois créosotés
- Bruit.
- Déchets Gestion traverses bois créosotés : installation de stockage de déchets dangereux ISDD : déchets dangereux (ex-classe 1) ; vieux rails, moule soudure aluminothermique
- Organisation Premiers Secours.
- Plan Prévention Entreprise Extérieure /Entreprise Utilisatrice : avec concessionnaire réseau ferré
- Risque-Chimique-ACD-CMR-Nanomatériaux-Perturbateurs-Endocriniens-Biocides
- Risque Electrique
- Risque Routier Transport Personnel /Matériel Véhicule Utilitaire Léger : VUL
- Sécurité Incendie.
- Températures Extrêmes.

## Mesures techniques

- RISQUE MACHINE : notice d'instruction en français, vérification à la réception
- MANUTENTION MANUELLE AIDES : palonnier, pinces...
- BRUIT : bouchons d'oreilles
- GESTION DES DECHETS : ne pas bruler ou découper les traverse en bois créosotées
- TRAVAIL ISOLE
- VERIFICATION MACHINE ET OUTILLAGE
- VIBRATIONS
- SIGNALISATION SECURITE CHANTIER : panneaux d'interdiction, obligation (port EPI),  
avertissement : signaux sonores et ou lumineux.
- BALISAGE/PERIMETRE SECURITE
- ALERTE CANICULE : pour limiter les effets de la chaleur :  
prévoir de l'eau potable fraîche (au moins 3 litres par personnes, brumisateurs)
- PROCEDURE EN CAS D'ACCIDENT/TROUSSE DE SECOURS : lieu d'affichage des numéros d'urgence,  
identification des SST, avvertir la direction immédiatement, établir un rapport d'accident
- Eclairage chantier, travaux tunnels, de nuit
- Poussière gaz fumée vapeur nanomatériaux

## Mesures humaines

Équipements Protection Individuelle EPI: entre autres : masque FFP3, écran facial, gants nitrile, combinaison jetable (manipulation, découpe, sabotage : **traverses bois créosotées**).

Formation Elingage : chargement/déchargement traverses

Formation Maintien/Actualisation Compétences (MAC-SST)

Formation Utilisation Matériels Lutte Incendie (programmé)

Hygiène Corporelle /Vestimentaire : lavage au savon parties découvertes (utilisation essuies mains papiers jetables) ,  
douche en fin de journée, lors manipulation traverses bois créosotées

Information Sensibilisation Bruit.

Information Sensibilisation Hygiène De Vie

Information Sensibilisation Rayonnements Naturels UV

Information Sensibilisation Risques Autres : vibrations corps entier, membres supérieurs

Qualification Initiale Obligatoire Conduite Véhicule Transport PTAC Supérieur 3,5 T.

Qualification Soudeur Braseur Gaz Aluminothermie.

Sensibilisation Manutentions Manuelles /TMS :

Sensibilisation Risque Routier : déplacements sur chantiers, grand déplacement

Températures Extrêmes.

## Suivi Individuel Préventif Santé

### Objectifs

- Préservation de la santé sur la durée de la carrière par une gestion des facteurs de pathologies invalidantes (appareils locomoteur, cardiorespiratoire...).
- Evaluation des accidents.
- Prévention des facteurs de risques liés au mode de vie, hygiène alimentaire, conduites addictives, effets secondaires des médicaments.
- Information du salarié sur les risques et nuisances de son métier (remise de fiches conseil et commentaires).
- Dépistage de maladie professionnelle ou à caractère professionnel susceptible de résulter de l'activité professionnelle du travailleur.
- Information sur les modalités de suivi de l'état de santé

### Modalités de suivi

Permet d'assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

Le médecin du travail, avec l'équipe pluridisciplinaire, est *un régulateur et un ordonnateur du dispositif de suivi préventif adapté au salarié* : en tenant compte du poste, de la tâche, de l'environnement et de l'individu lui-même.

## Motifs de SIR (suivi individuel renforcé) et SIA (Suivi individuel adapté) :

Pour plus de précision, consulter la rubrique « SIST-BTP »

Habilitation Electrique

Autorisation de conduite

Manutention charges >55Kg

Travailleur de nuit (SIA)

## Visites médicales obligatoire si SIR ou SIA

	Quand	PAR	Délivrance	Périodicité	Type de suivi
Habilitation Electrique	Avant affection au poste	Médecin du travail	Avis d'aptitude ou inaptitude	3 ans en alternance avec entretien infirmier à 18 mois	SIR
Autorisation de conduite	Avant affection au poste	Médecin du travail	Avis d'aptitude ou inaptitude	3 ans en alternance avec entretien infirmier à 18 mois	SIR
Manutention de charges >55kg	Avant affection au poste	Médecin du travail	Avis d'aptitude ou inaptitude	3 ans en alternance avec entretien infirmier à 18 mois	SIR
Travailleur de nuit	Avant affection au poste	Médecin du travail	Attestation de suivi	3 ans	SIA

## Examens Complémentaires/Mesures Conseillés si SIR/SIA:

Dépendent du degré d'exposition (actuel et passé selon la nuisance) ; du degré de protection du salarié (collectif, individuel), de l'environnement de travail, et du protocole de suivi défini par le médecin du travail.

## Visites médicales si non SIR et SIA

- Visite d'embauche.
- Puis visite périodique.

## Examens complémentaires conseillés

- Contrôle des fonctions visuelle et auditive à l'embauche puis à chaque visite.
- Test d'effort simple type Ruffier-Dickson avant affectation au poste

## Risques Métier Autres

Bruit : >81dBA (8h), crête > 135 dB(C) déclenchant action prévention

Rayonnement non ionisant : rayonnements optiques naturels (soleil UV)

Risque Psychosocial (RPS)/Stress

-----  
Accusé Réception Fiche de poste « POSEUR EN VOIES FERREES »

Je soussigné M ..... accuse réception fiche de poste

Le .....

Signature .....